

Direction des Opérations
Pôle de Coordination et de Soutien
Département Maîtrise des Risques Industriels
10 rue Pierre Semard
CS 50329 - 69363 LYON CEDEX 07
Téléphone +33(0)4 78 65 59 59
urbanisme-rm@grtgaz.com
www.grtgaz.com

DDT COTE D'OR
57 RUE DE MULHOUSE
BP 53317
21033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : MEUZARD Géraldine

VOS RÉF. PC 021 501 22 B0012
NOS RÉF. E2023-000114
INTERLOCUTEUR Sinda MANCINI – Tél. : 04.78.65.59.36 / 07.87.30.72.20
OBJET Avis sur Permis de Construire déposé par CPES LARREY DES VIGNES
Projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol
Parcelles ZE 5-6-7-8-9-10-11-12-34-37 et ZH 16
Perrière notre Dame - 21320 POUILLY-EN-AUXOIS

Lyon, le 5 avril 2023

Madame,

Nous accusons réception, en date du 17/03/2023, de votre demande citée en objet.

Votre projet, tel que décrit dans le présent dossier, est situé à plus de 15 kilomètres de notre ouvrage de transport de gaz naturel haute pression le plus proche.

Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.

Si la zone d'étude indiquée venait à être modifiée ou si des impacts sont envisagés en dehors de cette zone (modification de voirie, lignes électriques, convoi exceptionnel, etc.), il sera nécessaire de nous consulter à nouveau avec les éléments complémentaires.

La présente réponse concerne uniquement les ouvrages de transport de gaz haut pression exploités par GRTgaz. Des ouvrages de distribution de gaz à basse et moyenne pression peuvent être exploités par GRDF ou par d'autres opérateurs sur le territoire de cette commune.

Pour rappel, le code de l'environnement – Livre V – Titre V – Chapitre IV impose à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le Guichet Unique des réseaux (téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT). Les exécutants de travaux doivent également consulter le Guichet Unique des réseaux et adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Technicien Travaux Tiers et Urbanisme



V. THEVENET
Technicienne TTU confirmée